

Encadrant technique (H/F) CDI Entretien Espaces Verts Pôle IAESS à Baron sur Odon – Temps plein

Le Pôle IAESS situé à Baron sur Odon est un dispositif d'insertion socioprofessionnelle permettant d'accueillir tout type de public et de prendre en compte les intérêts et les aptitudes de chacun.

DESCRIPTION DU POSTE

L'encadrant (e) technique d'insertion assure l'encadrement et l'accompagnement professionnel de personnes éloignées du marché du travail, en contrat temporaire dans une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE) — Entretien des Espaces Verts. Il (elle) a pour finalité l'atteinte des objectifs de production en prenant en compte les impératifs de formation et d'insertion des salariés.

L'AAJB EN BREF

- **38** établissements et services
- Plus de 11.500 hommes, femmes, enfants et familles accompagnés
- **715** professionnels
- 13 directions d'établissements
- Un champ d'action riche:
 handicap, protection de l'enfance,
 logement/hébergement social et
 d'urgence, insertion
 professionnelle, personnes âgées,
 asile, médiation et parentalité.

Date de dépôt l'offre : 28/10/2025

MISSIONS PRINCIPALES

VOLET PRODUCTION

Chiffrer les chantiers et réaliser les devis,

Préparer et planifier les étapes des chantiers,

Contrôler le bon déroulement des chantiers et le rythme de travail,

Informer le client sur l'état d'avancement de son chantier, superviser les chantiers.

VOLET ACCOMPAGNEMENT

Participer au recrutement des salariés en insertion professionnelle,

Garantir l'accueil, l'accompagnement et l'encadrement des nouveaux salariés,

Aider les salariés et valoriser leurs savoir-faire et savoir-être,

Evaluer les salariés polyvalents sur le poste de travail pour adapter les étapes du parcours en lien étroit avec la Conseillère en Insertion Professionnelle,

Améliorer les postures de travail et veiller au bon respect du règlement intérieur.

VOLET ADMINISTRATIF ET ORGANISATIONNEL

Constituer les équipes selon les compétences de chacun, adapter les postes de travail et les plannings,

Participer à des réunions pluridisciplinaires,

Assurer le suivi administratif des salariés (Congés, feuilles de présences...),

Mettre en place des outils d'évaluation des compétences,

Tenir informés l'équipe et les partenaires sur l'insertion des personnes,

Veiller au respect des normes de sécurité et d'hygiène

Définir les besoins en approvisionnement et les règles de fonctionnement de l'atelier,

Veiller au respect et à l'entretien du matériel et des locaux et prévenir en cas de disfonctionnement ou de toute anomalie, Être force de proposition pour mettre en place des solutions techniques sur son domaine d'activité.



Rejoindre l'AAJB c'est œuvrer au service des personnes en situation de vulnérabilité pour leur permettre d'être acteur de leur vie. C'est être acteur d'une société solidaire et inclusive. C'est intégrer un collectif engagé, porteur de valeurs humaines fortes. C'est aussi cultiver et développer ce pouvoir d'agir pour donner un sens à son engagement et s'ouvrir sur de nouvelles perspectives aujourd'hui incontournables, mais riches.

PROFIL

- > Diplôme d'encadrant technique d'insertion ou d'éducateur technique spécialisé ou moniteur d'atelier
- ➤ Maitrise des logiciels Word et Excel
- > Savoir-faire : Confidentialité, sens de l'initiative, rigueur, adaptabilité, autonomie, goût pour le travail en équipe.

CONDITIONS

Type de contrat : CDI – Temps plein

Rémunération : Selon expérience et grille indiciaire en vigueur CCNT du 15/03/1966

Autre: Permis B / Permis BE (serait un plus)

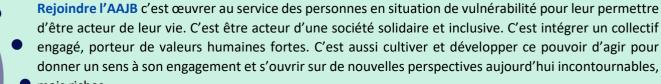
Poste à pourvoir : Au 1er Décembre 2025

Les candidats intéressés sont invités à envoyer leur CV accompagné d'une lettre de motivation à : Madame CASSOU - Directrice du Pôle IAESS Château de Tourmauville - 12 Chem. Des Vilains - 14210 Baron sur Odon **14210 GAVRUS**

A l'adresse mail suivante : contact.aci@aajb.asso.fr

Date limite de dépôt des candidatures : 17 Novembre 2025

« A compétences égales, une attention particulière sera accordée aux travailleurs handicapés et autres bénéficiaires de l'obligation d'emploi de l'article L.5212-2 du code du travail ».



mais riches.